

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité régionale de Comté de D'Au-tray**  
**DISTRICT DE JOLIETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi, 5 décembre 2016, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère, Valérie Payette, conseillère, et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Poste vacant : Constatation de la vacance, par la directrice générale, au point 6.1 de l'ordre du jour

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

**2016-12-234 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour, avec la modification au point 10.1, tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption des procès-verbaux
    - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2016
  4. Trésorerie
    - 4.1. Adoption des déboursés
    - 4.2. Adoption des prélèvements
  5. Période de questions
  6. Engagement crédits et décisions
- Administration
- 6.1 Démission conseiller – siège numéro 5
  - 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
  - 6.3 Comptes à recevoir 2014-2015
  - 6.4 Représentation de la Municipalité pour ventes pour taxes
  - 6.5 Adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec
  - 6.6 Renouvellement adhésion à l'union des municipalités du Québec (UMQ)
  - 6.7 Nom du parc - Concours
  - 6.8 Approbation budget Office municipal d'habitation (OMH) 2017
  - 6.9 Adhésion – association touristique Lanaudière
  - 6.10 Remboursement frais de déplacements
  - 6.11 Annulation frais d'intérêts
  - 6.12 Assurance maladie pour les employés
  - 6.13 Chalet des loisirs – embauche ouverture et fermeture des portes pour la patinoire
  - 6.14 Demande du comité des Arts
  - 6.15 Solde règlement emprunt fermé – affecté au budget 2016
  - 6.16 Affectation aux surplus accumulés non affectés – Finition de béton SM
  - 6.17 Affectation aux surplus accumulés non affectés – Parc municipal
  - 6.18 Affectation aux surplus accumulés non affectés – Parc aînés
  - 6.19 Affectation à la réserve affectée et surplus accumulés non affectés – Investissement Rang de la Chaloupe

- 6.20 Affectation aux surplus accumulés non affectés - Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer
- 6.21 Achat modules de jeux Parc municipal
- 6.22 Drainage terrain des modules de jeux au Parc municipal

Voirie – Aqueduc – Égout

- 6.23 Affectation aux surplus accumulés non affectés – Clôture puits L'Épicier
- 6.24 Puits L'Épicier – Entente hors cour
- 6.25 Affectation aux surplus accumulés non affectés – Paiement Dossier expropriation – Puits L'Épicier

7. Règlements

- 7.1 Avis de motion d'adoption d'un règlement 487-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

8. Informations diverses

- 8.1 Rapport de permis
- 8.2 Rapport égoût
- 8.3 Avis du tribunal administratif – Maintien des services essentiels en cas de grève

9. Rapports des membres du conseil

- 9.1 Rapports des conseillers
- 9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles

- 10.1 Demande subvention RRRL – volet AIRRL

11. Période de questions

12. Correspondance

13. Levée de l'assemblée

**2016-12-235 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

Adoptée.

**4. TRÉSORERIE**

**2016-12-236 4.1 Adoption des déboursés**

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des déboursés, incluant les prélèvements, au montant de 146 122,61 \$, préparée par la directrice générale et couvrant la période du 8 novembre au 5 décembre 2016, soit adoptée.

Adoptée.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

## 6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

### 2016-12-237 6.1 Démission conseiller – siège numéro 5

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale avise le conseil municipal que Monsieur André Laramée, conseiller au poste numéro 5, lui a remis une lettre de démission en date du 23 novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les élections et référendum au Québec, il n'y a pas tenue obligatoire d'une élection partielle à ce poste puisque la vacance est constatée moins de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est donc proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le dépôt de la lettre de démission du conseiller André Laramée en date du 23 novembre 2016.

De ne pas faire d'élection pour combler le poste.

De remercier Monsieur Laramée pour les années qu'il a données comme conseiller à la municipalité.

Adoptée

### 2016-12-238 6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De recevoir les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil, soient :

Monsieur Mario Houle, Monsieur Claude Houle, Madame Thérèse Adam, Madame Johanne Pagé, Madame Valérie Payette et Madame Marie-Pier Houle.

Adoptée

### 2016-12-239 6.3 Comptes à recevoir 2014-2015

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de la liste des immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées pour les années 2014 et 2015, en date du 5 décembre 2016, est déposée devant le conseil et copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Qu'**une mise en demeure soit envoyée, au mois de janvier, aux propriétaires dont les comptes de taxes datant de l'année 2014 et 2015 sont impayés.

Adoptée

### 2016-12-240 6.4 Représentants de la Municipalité pour les immeubles qui seront en vente pour taxes

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déléguer la directrice générale, Marie-Claude Couture, ainsi que la conseillère municipale, Marie-Pier Houle, afin de représenter la Municipalité lors des ventes pour taxes qui auront lieu au mois de juin 2017 ;

**Que** la directrice générale, Marie-Claude Couture, soit et est autorisée à enchérir, au nom de la Municipalité, pour un montant équivalent aux taxes scolaires, taxes municipales et frais encourus sur les immeubles vendus pour la Municipalité.

*Adoptée*

**2016-12-241 6.5 Adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'inscrire la directrice générale à l'association des directeurs municipaux du Québec ainsi qu'à l'assurance de cette même association pour l'année 2017.

*Adoptée*

**2016-12-242 6.6 Renouvellement de l'adhésion à l'union des municipalités du Québec (UMQ)**

**CONSIDÉRANT** le support reçu de l'Union des municipalités du Québec dans les dossiers de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** les services gratuits auxquels nous avons droits en étant membre de l'UMQ ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'aide du Carrefour du capital humain ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'UMQ et au Carrefour du Capital humain pour l'année 2017 au coût de 2 926,32 \$.

*Adoptée*

**2016-12-243 6.7 Nom du parc - Concours**

**CONSIDÉRANT** le concours lancé afin de donner un nom au nouveau parc sur la rue Principale à Sainte-Élisabeth ;

**CONSIDÉRANT** la grande quantité d'idées de noms reçus ;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a, de la liste, retenu le ou les noms qu'il préférerait ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De remercier tous les participants au concours qui furent nombreux ;

De donner le nom de **Oasis Bayollais** au parc de la rue Principale qui est la suggestion de Monsieur Luc Asselin qui se mérite ainsi un montant de 100 \$ ;

De piger, au hasard, deux enfants de l'école qui ont participé au concours afin de leur remettre un prix de participation de 20 \$ chacun :

- Benjamin Nadeau – 10 ans
- Koraly Beaulieu – 8 ans

*Adoptée*

316

**2016-12-244    6.8 Approbation budget Office Municipal d’Habitation (OMH)**

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’approuver les prévisions budgétaires 2017 de l’Office municipal d’habitation (OMH) La Bonne Aventure. La Municipalité de Sainte-Élisabeth paiera sa partie au montant de 1217\$.

La Municipalité s’engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d’amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) ; elle doit assumer, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l’ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois d’infrastructures.

*Adoptée*

**2016-12-245    6.9 Adhésion Association Tourisme Lanaudière**

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l’unanimité des conseillers :

De renouveler l’adhésion à l’Association tourisme Lanaudière au coût de 225\$ plus les taxes applicables pour l’année 2017.

*Adoptée*

**2016-12-246    6.10 Remboursement - Frais de déplacements**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution déterminant les frais de déplacements remboursés aux employés et aux membres du conseil date de quelques années ;

**CONSIDÉRANT QU’il** est important que le montant soit déterminé par résolution afin d’en aviser les nouveaux comptables ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l’unanimité des conseillers :

**QUE** le montant remboursé aux employés et aux membres du conseil, pour l’utilisation de leur véhicule personnel, soit de 0,40 \$ du kilomètre.

*Adoptée*

**2016-12-247    6.11 Annulation – frais d’intérêts**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a toujours annulé les frais d’intérêts lorsqu’ils sont sous 2 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n’est pas en droit d’annuler des frais d’intérêts lorsque le compte a un solde dû ;

**CONSIDÉRANT QUE** le but était de limiter le nombre de rappel annuel aux personnes devant un montant de moindre importance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant dû se retrouvera sur le nouveau compte de taxes l'année suivante ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne plus annuler les frais d'intérêts dans aucun cas.

*Adoptée*

**2016-12-248 6.12 Cotisations - Assurance collective employés**

**CONSIDÉRANT** les assurances collectives des employés de la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit avoir une résolution déterminant le montant des cotisations qui sont payées par la Municipalité et celles par les employés ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité assume 50 % des frais de cotisations d'assurance collective des employés.

*Adoptée*

**2016-12-249 6.13 Chalet des loisirs – embauche ouverture et fermeture des portes pour la patinoire**

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'embaucher William Laporte pour l'ouverture et la fermeture des portes du chalet des loisirs, les jours de congé, les soirs de semaine ainsi que les samedis et les dimanches, au montant de quinze (15\$) pour chaque déplacement.

Il devra ramasser les pelles, vérifier l'état du chalet des loisirs et en faire un léger ménage. Il devra s'assurer de barrer la porte et de vérifier l'état des toilettes lors de la fermeture.

*Adoptée*

**2016-12-250 6.14 Demande du comité des Arts**

**CONSIDÉRANT** la demande du comité des Arts et le comité du Patrimoine, de faire un ménage important du local puisqu'il y aurait présence de moisissure ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon leur demande, le chauffage est inadéquat ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'étant donné que la Municipalité ne désire pas investir financièrement dans la caserne actuelle, le tapis existant pourra être enlevé et le plancher de béton peinturé, sans toutefois faire d'autres investissements ;

D'offrir aux gens du comité des Arts de s'installer au Centre communautaire pour faire leur peinture en utilisant les salles disponibles.

*Adoptée*

**2016-12-251 6.15 Solde règlement d'emprunt fermé – affecté au budget 2016**

**CONSIDÉRANT** le montant disponible au règlement d'emprunt fermé ;

**CONSIDÉRANT** le montant, prévu au budget 2016, d'affectation d'une partie du règlement d'emprunt fermé ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'utiliser un montant de 34 778 \$ du solde de règlement d'emprunt fermé en Aqueduc et de l'affecter aux dépenses Aqueduc pour l'année 2016.

*Adoptée*

**2016-12-252 6.16 Affectation aux surplus accumulés non affectés – dépenses de Finition de béton SM**

**CONSIDÉRANT** la dépense non budgétée pour la réfection des marches en béton au bureau municipal ;

**CONSIDÉRANT** le montant de la dépense, incluant les taxes non remboursées, de 6 357 \$ ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'affecter la dépense de la facture de Finition de béton SM, de 6 357 \$, aux surplus accumulés non affectés.

*Adoptée*

**2016-12-253 6.17 Affectation aux surplus accumulés non affectés – parc municipal**

**CONSIDÉRANT** la dépense non budgétée pour les travaux au Parc municipal ;

**CONSIDÉRANT** l'investissement au projet au montant total de 58 335,78 \$ incluant les taxes non remboursées à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la subvention attendu, de 25 087,29 \$, du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'affecter l'investissement total réalisé dans le parc, excédent le montant de subvention, soit 33 248,49 \$, aux surplus accumulés, section général, non affectés.

*Adoptée*

**2016-12-254 6.18 Affectation aux surplus accumulés non affectés – parc L'Oasis Bayollais**

**CONSIDÉRANT** la dépense non budgétée pour les travaux au Parc sur la rue Principale ;

**CONSIDÉRANT** l'investissement au projet d'aménagement du parc ainsi que l'installation de la sculpture au montant total actuel de 45 872,15 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la subvention reçue du pacte rural au montant de 10 961,50 \$, ainsi que la subvention reçue dans le cadre du projet Art et Aménagement de la MRC de D'Autray au montant de 5 000 \$ ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'affecter l'investissement total réalisé dans le parc, excédent le montant des subventions, soit 29 910,65 \$, aux surplus accumulés non affectés.

*Adoptée*

**2016-12-255** **6.19 Affectation à la réserve affectée et aux surplus accumulés non affectés – Rang de la Chaloupe**

**CONSIDÉRANT** l'investissement dans la partie Rang de la Chaloupe, côté Est, au montant total de 228 293,54 \$ incluant les taxes non remboursées ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'affecter 125 000 \$ de la dépense aux surplus réservés affectés aux travaux du Rang de la Chaloupe ;

D'affecter 103 293,54 \$ aux surplus accumulés non affectés.

*Adoptée.*

**2016-12-256** **6.20 Affectation aux surplus accumulés non affectés – Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer**

**CONSIDÉRANT** la dépense non budgétée des achats des équipements de récupération dans les aires publiques municipales dans le cadre du programme d'aide financière pour la récupération hors foyer ;

**CONSIDÉRANT** le montant attendu de subvention de 5 845 \$ d'Éco Entreprises Québec :

**CONSIDÉRANT** la dépense totale du projet de 9 050,14 \$ incluant les taxes non remboursées ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'affecter l'investissement total réalisé dans le parc, excédent le montant de subvention soit, 3 205,14 \$, aux surplus accumulés non affectés.

*Adoptée*

**2016-12-257** **6.21 Achat module de jeux Parc municipal**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offre réalisé dans le cadre de la fourniture d'équipement pour le parc des loisirs ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues de trois soumissionnaires ;



**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise JAMBETTE a soumissionné le plus bas prix pour le devis technique A, jeux de type parcours ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise JAMBETTE est la seule ayant répondu aux critères du devis technique B, soit les modules de jeux ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise JAMBETTE a été le plus bas soumissionnaire pour le devis technique C, soit les modules bancs et parcs ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'acheter les modules des devis A, B et C auprès de l'entreprise JAMBETTE inc. au coût total de 28 134 \$.

*Adoptée*

**2016-12-258    6.22 Drainage terrain des modules de jeux au Parc municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau s'accumule de façon importante dans les espaces des modules de jeux au Parc municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire s'assurer de la pérennité des installations étant donné les investissements prévus ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater la directrice générale afin de faire réaliser des travaux de drainage autour des espaces des modules de jeux et d'y affecter un budget maximum de 7 000 \$.

*Adoptée.*

**Voirie – Aqueduc – Égout**

**2016-12-259    6.23 Affectation aux surplus accumulés non affectés – Aqueduc – Clôture Puits L'Épicier**

**CONSIDÉRANT** la dépense non budgétée de l'installation d'une clôture autour du bâtiment du bassin des Puits L'Épicier afin de se conformer à l'entente au Tribunal ;

**CONSIDÉRANT** la dépense du projet de 12 263,92 \$ incluant les taxes non remboursées ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'affecter le montant de 12 263,92 \$ aux surplus accumulés non affectés de l'Aqueduc.

*Adoptée*

**2016-12-260    6.24 Puits L'épicier – Entente hors cour**

**ATTENDU** les démarches en expropriation de ce qu'il est convenu d'appeler le « Puits L'Épicier » situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois mais desservant des

contribuables situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élisabeth;

**ATTENDU QUE** ces démarches d'expropriation ont d'ores et déjà mené au transfert de l'immeuble exproprié, en pleine propriété, à la municipalité de Sainte-Élisabeth et ce, au mois de novembre 2014;

**ATTENDU QU'** il restait néanmoins à finaliser le dossier d'expropriation en faisant déterminer par le Tribunal administratif du Québec l'indemnité finale d'expropriation à être versée;

**ATTENDU QUE** les parties ont choisi de se rencontrer directement, hors la présence de leurs procureurs respectifs, afin de vérifier les possibilités de régler cet aspect du dossier « hors de Cour »;

**ATTENDU QUE** cette rencontre informelle a permis de discuter de certaines modalités financières qui s'avèrent satisfaisantes tant pour la municipalité que pour l'expropriée, Ferme Pierre Lépicier inc.;

**ATTENDU QUE** les parties ont convenu qu'une indemnité finale d'expropriation à hauteur de 9 900\$ serait versée à M. Pierre Lépicier, en sus de l'indemnité provisionnelle d'ores et déjà versée au montant de 4 850\$, pour un montant total de 14 750\$, moyennant l'obtention d'une quittance finale et d'une déclaration de règlement hors de Cour;

**ATTENDU QUE** la municipalité est d'avis que cette formule de règlement qui a été négociée par les représentants municipaux et ceux de Ferme Pierre Lépicier inc. apparaît raisonnable, et qu'il évite aux parties les aléas et les coûts professionnels associés à la tenue d'un procès, avec experts, devant le Tribunal administratif du Québec;

**ATTENDU** la recommandation favorable des procureurs de la municipalité;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE:**

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Le maire et la directrice générale soient désignés pour participer à la signature des actes, transaction, déclaration de règlement hors de Cour et quittance pouvant être nécessaire afin de finaliser cette affaire tel que détaillé à même le préambule de la présente résolution.

*Adoptée*

**2016-12-261 6.25 Affectation aux surplus accumulés non affectés – Paiement Dossier expropriation – Puits Lépicier**

**CONSIDÉRANT** la dépense non budgétée du paiement des indemnités pour le dossier d'Expropriation aux Puits Lépicier ;

**CONSIDÉRANT** la dépense au montant de 9 900\$ ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'affecter le montant de 9,900 \$, aux surplus accumulés non affectés de la section Aqueduc.

*Adoptée*

## **7. RÈGLEMENT**

- 2016-12-262** 7.1 Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Pier Houle à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, l'adoption d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

## **8. INFORMATIONS DIVERSES**

### **8.1 Rapport de permis**

Le rapport des permis du mois de novembre 2016 et le rapport cumulatif sont remis aux membres du conseil.

Des permis pour une valeur totalisant 19 850 \$ pour le mois de novembre ont été émis.

### **8.2 Rapport égout**

Les rapports d'égout des mois d'août, de septembre et d'octobre sont conformes.

## **9 Rapports des membres du conseil**

### **9.1 Rapports des conseillers**

Les membres du conseil ont assisté aux rencontres régulières de la Municipalité ainsi que :

Une rencontre sur l'habitation des aînés en région à Brossard

Des rencontres pour établir le comité des nouveaux arrivants

Le dépouillement d'arbres de Noël - 78 enfants étaient présents

Rencontre pour le camp de jour adapté dans la MRC – projet pilote

Conférence de Presse du CABA – 85 000 \$ ramassés cette année

Visite des maliens du 5 au 26 novembre

Vin et fromage du Comité des mains pour demain- entre 13 000 \$ et 14 000 \$ net

### **9.2 Rapport du maire**

Monsieur le maire a assisté aux rencontres régulières de la Municipalité ainsi que :

Quelques rencontres à la MRC

Des rencontres avec le Comité des mains pour demain

Les rencontres avec les maliens et famille d'accueil

## **10. Affaires nouvelles**

### **201612-263 10.1 Demande de subvention RIRRL – volet AIRRL**

**CONSIDÉRANT** le programme RIRRL, soit Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier, mis en place pour les routes qui ne sont encore pas auscultées par la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'auscultation de chaussées des rues de la Municipalité par la MRC n'est pas réalisée ;

**CONSIDÉRANT QU'une** partie du rang Saint-Martin a grandement besoin d'être refaite;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth peut déposer une demande de subvention de 50 % auprès du Ministère des Transports dans le cadre du programme RIRRL volet AIRRL ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater à la directrice générale de déposer une demande dans le cadre du programme RIRRL.

*Adoptée.*

#### **11. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

#### **12. Correspondance**

La correspondance est disponible aux membres du conseil pour consultation.

#### **2016-12-264 13. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la présente séance soit levée à 20h45.

*Adoptée*

---

Mario Houle  
Maire

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et secrétaire-trésorière